



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-265 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DES
TARIFS 2022/2023 POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Considérant qu'il y a lieu de décider, pour l'année 2022/2023, des tarifs d'Annonay Rhône Agglo concernant les équipements sportifs gérés par la direction des Sports et utilisés par les usagers et les associations, il est proposé d'arrêter les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2022.

VU les tarifs proposés, ci-annexés,

VU la délibération du n°2020-168 du 9 juillet 2020 donnant délégation au bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs ci-annexés des équipements sportifs d'Annonay Rhône Agglo pour la saison 2022-2023 avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à celui-ci,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34278-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET